



FICHE DE POSTE

Chargé.e de développement local Responsable du pôle développement de la délégation territoriale de l'Oyapock

Créé en février 2007, le Parc amazonien de Guyane a pour mission de protéger la nature, de valoriser les patrimoines naturels et culturels et d'organiser, avec ses partenaires, un développement économique local adapté aux modes de vie des populations. En plus des missions classiquement dévolues aux parcs nationaux, l'Etablissement public du PAG s'est vu confier certaines missions spécifiques (article L331-15-5 du Code de l'environnement) parmi lesquelles : « contribuer au développement des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, en prenant en compte leur mode de vie traditionnel » et « participer à un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel dans le cadre du projet de développement durable défini par la charte du parc national ».

Le contexte des territoires concernés par le PAG se caractérise par des communes isolées, une forte démographie, un retard des équipements et services et des freins au développement identifiés, dont un déficit important sur les prérequis au développement. Pour autant, il existe un potentiel local et des perspectives d'activités, tant pour les initiatives privées que publiques, mais elles nécessitent un accompagnement et un soutien adaptés, notamment pour engager une dynamique d'intégration dans l'économie formelle.

Résidence administrative : Camopi (Délégation territoriale de l'Oyapock).

Possibilité, pour une personne seule, de partager un logement de fonction avec deux autres collègues. Déplacements professionnels réguliers sur le littoral (Siège du Parc) pris en charge par l'établissement.

Statut :

Poste de catégorie B, ouvert prioritairement aux fonctionnaires et aux contractuels relevant du quasi-statut de l'environnement (OFB, parcs nationaux) et, par défaut, aux contractuels de niveau équivalent.

Missions :

Sous l'autorité hiérarchique du chef de délégation, et en lien fonctionnel direct avec le chef du service développement durable du PAG, **le/la Responsable du pôle développement de la délégation territoriale de l'Oyapock** est chargé.e du suivi des projets dans le cadre de la mise en œuvre de la convention d'application de la Charte :

- Participe avec les services à l'élaboration de la stratégie globale de l'établissement en matière de développement local et à sa mise en œuvre opérationnelle :
 - Elabore en amont, réalise et assure le suivi-évaluation des projets priorités avec la commune dans le cadre de la convention d'application de la charte du PAG, et est chargé.e du suivi sur le terrain des actions programmées ;
 - Pilote plusieurs des projets de la convention d'application avec la commune de Camopi dans son champ de compétences ;
 - Anime le lien permanent avec les partenaires locaux impliqués dans le développement durable et culturel (commune, associations, collectivités locales, écoles, etc.).
- Appuie les projets permettant la structuration des filières (ex : mise en place de grageries pour la transformation du manioc ; coopérative d'activité et d'emploi ; ateliers chantiers d'insertion ; aménagements touristiques) ;

- Participe à la réalisation de diagnostics dans les domaines du tourisme et de la gestion des ressources en lien avec les acteurs du territoire (autorités coutumières, populations, associations, entreprises, collectivités) ;
- Accompagne, soutient et coordonne les agents de la délégation territoriale de l'Oyapock en charge du développement local et culturel dans la mise en œuvre des tâches qui leur sont confiées, et participe à leur montée en compétences ;
- Accompagne les associations locales dans la définition de projets et activités menés sur le territoire, notamment dans le cadre de l'appel à projets bi-annuel du PAG. Dans ce cadre, participe à la commission de l'appel à projets et instruit les dossiers de Camopi ;
- De façon transitoire et en attente d'une réorganisation de la délégation, contribue à la mise en œuvre du programme d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) sur la commune.

Polyvalent, il/elle est autonome dans la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées, et est amené.e à accompagner ou à conduire, seul ou sous l'autorité du chef de délégation, des missions de terrain à Camopi et à Trois-Sauts.

Formation et compétences (Savoir faire) :

- Formation niveau Bac + 2 au minimum, avec expérience souhaitée en développement local,
- Capacités d'analyse et rédactionnelles,
- Aptitude à la gestion de projet,
- Idéalement, bonne connaissance du secteur Oyapock du Parc amazonien et des populations qui y résident, ou de tout environnement comparable ;
- Idéalement, connaissance des dispositifs en Guyane pour le développement local et du fonctionnement associatif en Guyane
- Fortes aptitudes à la médiation en inter culturalité,
- Aptitude physique à évoluer et à séjourner dans les milieux équatoriaux (déplacements longs, routiers, fluviaux voire aériens)
- Connaissance des patrimoines culturels guyanais souhaitable,

Capacités (savoir être):

- Sens des responsabilités et des relations humaines,
- Sens de la pédagogie,
- Goût pour le travail en équipe,
- Autonomie, capacité à tenir des échéances et à rendre compte,
- Capacité à vivre et travailler en site isolé – Polyvalence.

Prise de poste : A partir du 8 octobre 2020

Afin de tenir compte du contexte très particulier du Parc amazonien de Guyane, la procédure de recrutement prévoit si nécessaire une évaluation et un entretien avec un jury.

Date limite de candidature : 22 septembre 2020

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser et envoyer par courrier postal ou mail à l'attention de :

M. Pascal Vardon
 Directeur du parc amazonien de Guyane
 1 rue Lederson
 97354 Rémire Montjoly

Par mail à :

Françoise Lemaitre Anquetil - Responsable des Ressources Humaines

recrutements@guyane-parcnational.fr

Copie et renseignements :

Matthieu.descombes@guyane-parcnational.fr

Jammes.panapuy@guyane-parcnational.fr